

SERVICE: \*

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

---

DÉLIBÉRATION - CONSEIL COMMUNAL DU 16 DECEMBRE 2019

SEANCE PUBLIQUE

N°. - Charte de l'approche multidimensionnelle de l'habitat - Adoption - Avis de la Section "Logement-Emploi-Egalité des Chances".

LE CONSEIL,

Vu la « Déclaration de politique communale – Mandature 2018-2024 », adoptée en sa séance du 28 janvier 2019 ;

Vu la « Déclaration de politique du logement – Mandature 2018-2024 », approuvée en sa séance du 27 mai 2019 ;

Considérant, à la réflexion, concertée avec le « Département Technique de la Gestion du Territoire », qu'il est primordial que les projets d'urbanisation et de rénovation immobilière ouvrent les quartiers à la pluralité des fonctions et des populations (aux fins de parer à tout phénomène de ghettoïsation) ;

Considérant les doléances récurrentes formulées par la CCCATM portant sur (1) la diversité et la mixité des logements et (2) les logements adaptables ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la décision du Collège Communal du 3 décembre 2019 ;

Vu l'avis émis par la Section « Logement-Santé-Affaires Sociales-Egalité des Chances », en sa séance du 5 décembre 2019 ;

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

ADOPTE

la charte de l'approche multidimensionnelle de l'habitat

La présente délibération sera transmise, pour information, à l'ordre des architectes de la Province de Liège, aux associations professionnelles des promoteurs immobiliers, à l'agence immobilière sociale, à la SLSP, aux associations de promotion de logement, à la C.C.A.T.M, au FLW ainsi qu'au Fonctionnaire délégué